

## Comité de la CSFP: brèves 06/20

Compte rendu des points traités et des décisions prises lors de la séance du Comité de la CSFP du 25 juin 2020:

N°	Points traités	Résultats / Décisions
1.	Dates des séances et événements qui concernent la CSFP	<p>Le SEFRI a communiqué les dates de la prochaine Conférence d'automne et de la Journée des partenaires de la formation professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La prochaine Conférence d'automne du SEFRI aura lieu le <b>24 novembre 2020 sous forme virtuelle</b>.</li> <li>- La Journée des partenaires de la formation professionnelle aura lieu le <b>23 mars 2021</b>.</li> <li>- Les journées de réflexion du Comité de la CSFP prévues en mars 2021 auront lieu dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures.</li> </ul> <p>Les nouvelles dates de séances sont jointes en annexe et figurent aussi sur le <a href="#">site de la CSFP</a>.</p>
2.	Révisions Employé-e-s de commerce 2022 et Vente 2022+	<p>Des échanges ont eu lieu entre les représentants des OrTras CSBFC et FCS et le Comité de la CSFP; les questions en suspens ont ainsi pu être clarifiées. Un organe de coordination sera constitué pour la suite des travaux de mise en œuvre des révisions. Il permettra aux cantons de coordonner et d'ajuster, avec la participation des OrTras et des acteurs concernés, la mise en œuvre dans les trois lieux de formation.</p> <p><u>Annonce:</u> l'<b>échange d'expériences</b> sur le projet pilote initialement prévu pour avril 2020 (Zurich) aura lieu le <b>vendredi 23 octobre 2020</b>, de 13 h 15 à 16 h 30, à Zurich. L'invitation suivra.</p>
3.	Financement des préapprentissage	<p>Le Comité de la CSFP a renoncé à élaborer une définition uniforme de l'apprentissage et à formuler une recommandation visant à déterminer le canton débiteur en cas de préapprentissage.</p> <p>Compte tenu des différentes législations cantonales, le Comité est plutôt favorable à ce que cette question fasse l'objet d'une coordination à l'échelon régional.</p>
4.	Étude sur l'aptitude aux études HES des titulaires de maturité professionnelle	<p>La CSFP prévoit, en étroite collaboration avec la Commission fédérale de maturité professionnelle (CFMP), de commanditer une étude relative à l'aptitude aux études des titulaires de maturité professionnelle.</p> <p>Le but de cette étude est de livrer à la CFMP des indications utiles pour le prochain remaniement de l'ordonnance sur la maturité professionnelle et de générer des connaissances utiles en matière de gouvernance à l'intention des cantons et de la Confédération. Elle s'appuiera sur des éléments essentiels tirés de l'<a href="#">évaluation révisée en 2012-2013</a> sur l'aptitude aux études des titulaires de maturité professionnelle.</p> <p>Le Comité a approuvé l'organisation de projet présentée ainsi que la manière de procéder qui a été proposée.</p>
5.	Forfaits Cours spécialisés	Les forfaits CSI pour l'année scolaire 2020-2021 ont été

	intercantonaux (CSI) pour l'année scolaire 2020-2021	<p>approuvés par le Comité tels que proposés par la Commission Financement de la formation professionnelle (CFFP).</p> <p>Les forfaits seront communiqués aux prestataires de CSI et pourront être consultés à partir du 20 juillet 2020 sur la page de la CSFP consacrée aux <a href="#">cours spécialisés intercantonaux</a>.</p>
6.	Recommandation relative au financement des cours interentreprises (CIE) en période de COVID-19	<p>Le Comité de la CSFP a adopté une <a href="#">recommandation relative au financement des cours interentreprises</a> ayant pour but de permettre au système de formation professionnelle de garder toute son efficacité.</p> <p>Du fait de l'interdiction de l'enseignement présentiel, incluse dans les mesures prises en lien avec la pandémie de COVID-19, les centres CIE n'ont pas pu poursuivre leurs activités de formation. Des cours ont dû être annulés, certains seront rattrapés à l'automne. Cette recommandation couvre le financement des cours annulés devant être rattrapés.</p>
7.	Commission Organisation et processus: démission du co-président	<p>Lionel Eperon a démissionné de sa fonction de co-président de la Commission Organisation et processus. Le Comité le remercie de son engagement au sein de la commission et charge la CLPO de nommer à la co-présidence une personne représentant la Suisse romande.</p>
8.	Orientation vers les compétences opérationnelles: lettre des présidents de la CSFP et de la CFPI	<p>Lors de son assemblée générale de mai dernier, la CSFP a pris connaissance du rapport présentant les résultats de l'auto-évaluation faite par les écoles professionnelles concernant l'orientation vers les compétences opérationnelles. Afin de continuer à favoriser l'ancrage de cette orientation dans les processus de développement cantonaux, il a été décidé d'envoyer ce rapport aux membres de la CSFP en y joignant une lettre d'accompagnement et d'attirer ainsi l'attention sur les principales conclusions qui s'en dégagent.</p> <p>La lettre aux cantons est prévue pour le mois d'août.</p>
9.	Task Force «Perspectives Apprentissage 2020»: programme de promotion «Places d'apprentissage COVID-19»	<p>Lors de la dernière séance du Comité, le SEFRI a annoncé que les demandes de subventions des cantons relatives aux places d'apprentissage n'ont pas à remplir de critères formels pour la première évaluation par le SEFRI. Celui-ci se chargera d'aider les cantons souhaitant obtenir des subventions à déposer leur demande.</p> <p>Toutes les informations utiles pour déposer une demande de subvention de projet sont précisées dans la <a href="#">notice Programme de promotion «Places d'apprentissage COVID-19»</a>.</p>
10.	<i>Complément à la séance du 29 avril 2020:</i> Recommandation de la CFPI sur l'encadrement individuel spécialisé (EIS) dans la formation initiale de deux ans avec AFP	<p>Des besoins d'optimisation concernant la mise en œuvre de la mesure EIS ont été identifiés dans le cadre du rapport sur l'encadrement individuel spécialisé dans les formations professionnelles initiales avec AFP, qui date de 2018. La CFPI s'est basée sur ces résultats pour formuler un certain nombre de recommandations visant à assurer une mise en œuvre optimale de l'EIS.</p> <p>La recommandation de la CFPI a été adoptée par le Comité lors de sa séance du 29 avril 2020. Elle est accessible sur le <a href="#">site de la CSFP</a> et est également jointe en annexe.</p>

26 juin 2020

261.521-9.7/nb/cvb